

Communiqué de presse

Le 5 avril 2021

Loi climat : la commande publique au rendez-vous de la justice sociale

Vendredi soir, en plein examen à l'Assemblée nationale du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique, deux amendements visant à rendre la commande publique plus inclusive, proposés par La fédération des entreprises d'insertion et l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), et attendus par tout le secteur, ont été adoptés.

Le premier amendement au code de la commande publique permet de prendre en compte dans les conditions d'exécution d'un marché public l'environnement en même temps que le social et l'emploi. La justice sociale et le verdissement de l'économie deviennent les deux jambes d'une société qui peut réconcilier l'économie avec les femmes et les hommes et la planète.

Le second amendement systématise le recours aux entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) pour au moins 5% du volume de chaque marché quand ce dernier a un objectif écologiquement responsable. Un agrément ESUS auquel les entreprises adaptées et d'insertion peuvent prétendre, aux côtés de toutes les associations et entreprises d'utilité sociale.

Pour éviter tout risque de contrevenir au droit européen, le nouvel article précise « ESUS ou structures équivalentes » cet agrément ne s'appliquant pas en dehors de la France. Pour éviter tout risque de marchés infructueux et tenir compte des capacités de l'offre inclusive, le texte prévoit également une porte de sortie en permettant de ne pas appliquer ce minimum dès lors que « la structure économique du secteur ne le permet pas ».

L'adoption simultanée de ces deux amendements est une formidable avancée qui a été rendue possible par un vote de toute les familles politiques et qui fait écho au précédent vote à l'unanimité de la loi inclusion et territoires zéro chômeur de longue durée le 30 novembre 2020.

L'inclusion, en dépassant ainsi les clivages politiques, confirme son rôle central dans la construction d'une économie sociale et solidaire. Luc de Gardelle et Cyril Gaysot, présidents des deux organisations à l'origine de ces propositions l'affirment d'une même voix « la société inclusive ne doit être ni une contrainte ni un acte de charité, c'est une chance, une opportunité pour les citoyens, l'économie, notre pays, notre avenir en commun tout simplement. Ces deux amendements sont un pas décisif pour les structures que nous représentons, une avancée profonde et impactante pour ne laisser personne au bord du chemin ».

Cette avancée, dont nous attendons avec confiance la confirmation au Sénat, est essentielle pour l'objectif de création d'ici 2022 de 140 000 emplois inclusifs fixé par le gouvernement dans le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique et dans le Cap vers l'entreprise inclusive.

Contacts :

La fédération des entreprises d'insertion

Olivier Dupuis - 06 85 75 16 85 - o.dupuis@lesentreprisesdinsertion.org

UNEA

Sébastien Citerne - 06 07 27 75 61 - sciterne@unea.fr

Anaïs - 06 64 70 42 40 - adocom@adocom.fr

La fédération des entreprises d'insertion www.lesentreprisesdinsertion.org

Depuis plus de 30 ans, la fédération des entreprises d'insertion rassemble des entrepreneurs engagés qui mettent l'inclusion des plus vulnérables au cœur de leur stratégie d'entreprise. Présente dans chaque territoire, au plus près des besoins des personnes et des entreprises, elle accélère leur développement et promeut leurs projets inclusifs qui conjuguent innovation, performance économique et impact social. Une raison d'être qui s'incarne dans le label Responsabilité Sociétale des Entreprises inclusives (RSEi) qu'elle a développé, pour toujours plus d'excellence au service des plus fragiles. Une fédération mobilisée, catalyseur de valeurs et d'énergies, pour bâtir une société durable et inclusive.

L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) www.unea.fr

Plus de 30 ans au service de l'emploi des personnes en situation de handicap

L'Entreprise Adaptée est une entreprise à but social qui emploie majoritairement des salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. Créée en 1987, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est une association professionnelle qui fédère 590 Entreprises Adaptées soit 70% de l'ensemble du secteur représentant 80% des salariés et les représente auprès des acteurs publics et privés. Celles-ci emploient près de 40 000 collaborateurs en situation de handicap et réalisent un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliard d'euros.